



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 mai 2018

Gérard Bekerman se félicite des propositions de la loi PACTE sur l'épargne

L'Association française d'épargne et de retraite (AFER) se réjouit des propositions de réforme de l'épargne présentées ce jeudi 3 mai 2018 par le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, lors des Assises de l'Epargne et de la Fiscalité.

Ces propositions prennent place dans le cadre du projet de loi sur la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), dont l'objectif est, selon le Ministre, d'instaurer « *une nouvelle relation de confiance entre les épargnants et l'économie française* ».

Devant plus de 1500 adhérents de l'AFER réunis pour ces Cinquièmes Assises au Théâtre Mogador à Paris, et partout en France grâce à une diffusion en direct en streaming, le Président de l'AFER, Gérard Bekerman, a salué :

- Le choix d'une orientation vers le financement des entreprises pour l'assurance vie, et le renforcement du fonds Eurocroissance, ardemment défendu par l'AFER, un fonds civique, responsable et performant.
- La simplification de l'épargne retraite, et l'option désormais offerte d'une sortie en capital, confirmant là encore la volonté de l'AFER de respecter la liberté en matière d'épargne.

« La loi PACTE présentée aux Assises de l'Epargne et de la Fiscalité est une avancée majeure, a déclaré Gérard Bekerman. Elle repose sur un état d'esprit sain et novateur, alliant liberté et responsabilité de l'épargnant. Les 15 millions de Français détenteurs d'une assurance vie et de produits retraite vont désormais pouvoir choisir une sortie en capital, et s'alléger ainsi des contraintes de la rente qui conserve ses vertus, a souligné Gérard Bekerman ».

A cette occasion, les adhérents de l'AFER ont adopté à la majorité cinq propositions d'amendements, rappelant les grands principes devant guider toute politique de l'épargne, et demander l'inscription dans le code général des impôts d'un article 1 faisant prévaloir l'intérêt légitime des contribuables, socle de la confiance. Le Ministre et les Députés présents, MM. Jean-Noël Barrot, Charles de Courson, et Laurent Saint-Martin, ont donné leur approbation.

A propos de l'AFER

L'AFER - Association Française d'Epargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 730 000 adhérents représentant une épargne de 55 milliards d'euros. Créée en 1976, l'AFER a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.

Pour accéder à la pétition, veuillez-vous rendre au lien suivant : <https://www.afer.asso.fr/lafer-propose-ministre-bruno-maire-damenager-loi-pacte>

Information presse :

Maxime Sagot – GPLUS Europe
maximesagot@gluseurope.com
01 40 06 01 03 – 06 98 86 06 76